



Fin cdd heures supplémentaires non payées

Par **Mx44**, le **02/03/2012** à **11:13**

Bonjour,

Mon CDD s'est terminé fin Janvier dernier, je devais reconduire mon CDD mais j'ai changé d'avis. Les heures supplémentaires que j'ai effectué (que je devais récupérer en congés plus tard) on été "perdue" et je n'ai rien touché. J'ai quand même environ 50 heures supplémentaires effectuées non payées...

J'ai signé mon solde de tout compte, est-ce trop tard pour espérer être payé? Et est-ce que ces heures me sont dûes?

Merci d'avance...

Par **DSO**, le **02/03/2012** à **11:45**

Bonjour,

Le solde de tout compte doit être dénoncé dans les 6 mois. Mais je ne vois pas pourquoi l'employeur vous les paierais maintenant de manière volontaire.

Par ailleurs si vous vouliez saisir le Conseil des pour vous les faire payer, encore faudra-t-il apporter des éléments de preuve de la réalisation de ces heures supplémentaires.

Cordialement,
DSO

Par **Mx44**, le **02/03/2012** à **11:48**

L'entreprise a une "badgeuse" je pointait tous les jours et je pouvais suivre mon cumul d'heures, mais je ne sais pas si cela peut servir de preuve car ils peuvent peut être la modifier ?

Par **DSO**, le **02/03/2012** à **14:14**

Normalement, le système devrait être infalsifiable

DSO